Développement durable et territoires
Économie, géographie, politique, droit, sociologie

Vol. 4, n°2 | Juillet 2013
Santé et environnement

Traitement des déchets et santé environnementale : la science, un facteur d'acceptabilité locale ? L'exemple de l'incinérateur à Fos-sur-Mer

Waste treatment and environmental health : science as a factor of local acceptability? The household waste incinerator in Fos-sur-Mer.

Isabelle Hajek

Éditeur
Réseau « Développement durable et territoires fragiles »

Édition électronique
URL : http://developpementdurable.revues.org/9760
DOI : 10.4000/developpementdurable.9760
ISSN : 1772-9971

Référence électronique
Isabelle Hajek, « Traitement des déchets et santé environnementale : la science, un facteur d'acceptabilité locale ? L'exemple de l'incinérateur à Fos-sur-Mer », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 4, n°2 | Juillet 2013, mis en ligne le 15 juillet 2013, consulté le 02 septembre 2017. URL : http://developpementdurable.revues.org/9760 ; DOI : 10.4000/developpementdurable.9760

Ce document a été généré automatiquement le 2 septembre 2017.

Développement Durable et Territoires est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

Traitement des déchets et santé environnementale : la science, un facteur d'acceptabilité locale ? L'exemple de l'incinérateur à Fos-sur-Mer

Waste treatment and environmental health : science as a factor of local acceptability? The household waste incinerator in Fos-sur-Mer.

Isabelle Hajek

L'auteur remercie les lecteurs anonymes de la revue pour la pertinence de leurs remarques tout au long de l'écriture de cet article.

1 Cet article interroge la façon dont la notion de Santé environnementale (SE) renouvelle la perception et les modes de résolution des problèmes posés par les déchets, et plus largement, introduit des innovations dans la mise en œuvre du Développement durable (DD). La relation déchets/santé n'est certes pas récente puisque ce sont avant tout des préoccupations d'hygiène et de salubrité publiques qui président aux premières législations contraignantes relatives au rejet public des déchets et à l'organisation progressive d'un service public en la matière (Bertolini, 1990). Toutefois, celle-ci réapparaît sur le devant de la scène sous l'impulsion de mobilisations sociales, à un moment au cours duquel la « mise en durabilité » de la gestion des déchets révèle un certain nombre de contradictions et d'obstacles.

2 Au tournant des années 1990, la politique des déchets connaît en effet un tournant dans son régime institutionnel (Buclet, 2005 ; 2009 ; Barbier, Mery, 2010). Dans le souci de faire correspondre « territoire du problème » et « territoire de la solution » (Rocher, 2006 : 83), les pouvoirs publics introduisent l'obligation d'une planification de la gestion des déchets à l'échelle départementale, dans le cadre d'une concertation multi-acteurs. Plus

fondamentalement, l'augmentation des flux de déchets liés à l'évolution des modes de consommation, et l'essor du DD réactivent les questionnements suscités par la crise pétrolière de 1973 sur les conjonctions entre gaspillage, pollution et développement économique (Bertolini, 1998). Cette jonction entre déchets et DD est à l'origine d'une réorientation politique en faveur de leur « valorisation »[1] et d'une limitation de l'usage des décharges afin de sortir d'une logique d'« élimination » (loi-cadre de 1992). Cependant, ce « nouveau » modèle de gestion durable des déchets s'inscrit davantage en continuité qu'en rupture avec les logiques antérieures de traitement par l'aval et d'encadrement des préoccupations environnementales par les logiques économiques (Rumpala, 1999 ; 2003) : des mesures trop timides en faveur de la prévention et des choix en amont de développement du marché de l'incinération, dans la perspective de mise en place d'une filière industrielle de traitement des déchets, contribuent à un report massif des collectivités vers ce procédé.

3 De façon liée, dès la fin des années 1990, on observe une multiplication de conflits suscités par l'implantation d'incinérateurs (Bourg, Buclet, Gilotte, 2003), qui se cristallisent autour des effets pour la santé (Buclet, Salomon, 2008), dans un contexte d'émergence de crises sanitaires et particulièrement celle des dioxines mise sur le devant de la scène par l'affaire de l'incinérateur de Gilly-sur-Isère (Salomon 2003). Problématisés en termes d'« acceptation sociale », de phénomène *Nimby* (Not Not in my backyard), ces mouvements de contestation, diffus, localisés, sont l'objet de tentatives de responsabilisation de la part des pouvoirs publics *via* l'incitation faite au consommateur de trier ses déchets. Par ailleurs, pour répondre à la méfiance que suscite l'incinération, un programme national de fermeture ou de mise en conformité des usines existantes, ainsi qu'une série d'études de l'Institut national de veille sanitaire (INVS) sur l'impact sanitaire de l'incinération et l'imprégnation par les dioxines des populations vivant à proximité sont lancés à partir de 2002 (INVS, 2009). Pourtant, force est de constater la persistance de ces mobilisations, souvent sur de longues durées (comme en témoignent les exemples de Marseille, Clermond-Ferrand, Lille), qui révèlent une situation à peu près bloquée (Buclet, 2009).

4 Outre l'opposition aux différents projets d'installations, ces mobilisations présentent certains traits spécifiques. Tout d'abord, elles ont pour effet central de mettre en crise le « modèle classique d'implantation », fondé sur la référence à l'intérêt général et à la rationalité technique, selon un schéma linéaire résumé par la formule « décider-annoncer-défendre-ajuster » (Barbier, 2005). Et elles témoignent, dans le même temps, de la faiblesse des initiatives locales de concertation (Buclet, 2005). Plus largement, elles renvoient à une série de transformations des formes de mobilisation et de l'action collective, observées par de nombreux travaux de sociologie et de science politique, notamment en lien avec les questions environnementales. Il s'agit en effet de mobilisations « décentralisées » ou tournées vers des problèmes locaux, ce qui les distingue des associations nationales établies autour de grandes causes écologiques (Akrich, Barthe, Rémy, 2010). Par ailleurs, elles mettent à la fois en jeu de nouveaux modes d'appropriation et de production du savoir au sein de la société civile (Callon, Lascoumes, Barthe, 2001 ; Chateauraynaud, Torny, 1999) et un mouvement de réappropriation sociale du pouvoir en dehors des institutions démocratiques électorales représentatives (Rosanvallon, 2006). Autrement dit, les formes de surveillance, d'évaluation, les dispositifs de concertation/mise en débat, et les solutions (ou projets) techniques, portés et préconisés par les acteurs institutionnels sont de plus en plus l'objet

d'une « prise à distance » (Barbier, 2005), quand ils ne sont pas directement concurrencés par les initiatives, les propositions et les dispositifs élaborés par les acteurs mobilisés. Enfin, ces mobilisations vont raccorder les problèmes posés par l'évolution de la composition des déchets et les « cocktails de molécules » générés par les techniques de traitement des déchets elles-mêmes (notamment par l'incinération) aux questions liées à l'émergence de « risques faibles » et de « risques sans seuil » (Gérin *et al.*, 2003) que soulèvent la notion de SE et qui ont pour conséquence de mettre en cause un modèle pasteurien de connaissance[2] et une gestion des polluants par les normes (Cabanes, Roussel, 2010).

5 Ces éléments de contexte amènent plusieurs questions. Si comme le souligne Torre (2010), les conflits environnementaux, particulièrement les conflits de long terme, révèlent des mutations touchant aux territoires et aux systèmes locaux, dans quelle mesure la notion de SE constitue-t-elle un vecteur de territorialisation du DD, et dans ce cas précis, de la politique de gestion des déchets ? En quoi la montée de ces préoccupations sanitaires et les mobilisations qui y sont liées révisent-elles les représentations sociales des déchets ? Enfin, que nous indiquent les réponses institutionnelles apportées à ces mobilisations des modes de gouverne du DD ?

6 Pour répondre à ces questions, nous étudierons le cas très controversé de l'Usine d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) de la Communauté urbaine Marseille Provence métropole (CUMPM), située sur la Zone Industrielle et Portuaire (ZIP) de Fos-sur-Mer. Outre que ce projet concerne la deuxième métropole de France et s'inscrive dans une démarche de réorientation de la politique de déchets prise par la Ville de Marseille au milieu des années 1990, il révèle une mobilisation caractéristique de cette mise en relation déchets/santé et des formes d'action collective évoquées. Soutenue par Greenpeace, le Centre National Indépendant d'Information sur les Déchets (CNIID), le World Wide Fund for Nature (WWF) et plus récemment l'Association Santé Environnement France (ASEF), celle-ci procède en effet de coalitions locales d'acteurs (rassemblant riverains, professionnels de santé, de l'environnement, élus, associatifs), dont les connaissances de la question des déchets mettent en jeu une socialisation-politisation des savoirs scientifiques et techniques (Hajek, 2011). Elles indiquent, dans le même temps, un investissement « cognitif » fort sur les questions de santé (de « clusters profanes » (Calvez, 2009), d'épidémiologie « populaire » (Brown, 2010)), marqué par un rapport distancié ou d'écart à la sphère institutionnelle.

7 Les résultats de deux études approfondies du conflit, menées pour un travail de thèse (Hajek, 2008) et dans le cadre d'une étude pour l'Ademe sur la relation déchets/SE[3], seront mobilisés. La première étude, basée sur une quarantaine d'entretiens auprès des acteurs mobilisés (réalisés entre 2003 et 2006), l'analyse d'un corpus de 300 documents produits par les collectifs d'opposition (comptes-rendus de réunion, tracts, communiqués de presse, lettres, rapports) et des notes de terrain, interrogeait les représentations et les modes de résolution du problème des déchets élaborés par ces derniers. La seconde, centrée sur les acteurs décisionnaires, visait à étudier les conséquences de l'émergence d'une problématique de SE sur les processus décisionnels, en s'appuyant sur une analyse de documents d'archives (sur une période totale couvrant 1970 – 2010) et sur une quinzaine d'entretiens menés auprès de représentants institutionnels et associatifs.

1.Un vieux projet pour un territoire en mutation

8 C'est en 2003 que la CUMPM vote l'installation d'un centre multifilières comprenant un incinérateur sur la ZIP. Non seulement ce dernier mettra sept ans pour entrer en fonction (2010), mais ses « prédécesseurs » apparaissent au début des années 1990. À cette époque, Marseille est effectivement d'autant plus concernée par les nouvelles mesures favorables à une « valorisation » des déchets, qu'elle dépose depuis plus d'un siècle les déchets qu'elle collecte à 70 kilomètres de distance, sur la commune de Saint Martin de Crau, à la décharge dite « d'Entressen », dont les pollutions répétées lui valent d'ailleurs le titre peu flatteur de « plus grande décharge à ciel ouvert d'Europe ». C'est dans ce contexte que voit le jour, en 1994 et à l'initiative du maire de Marseille d'alors, R. Vigouroux, le premier projet – baptisé « TERRE » (Traitement et élimination des résidus dans le respect de l'environnement) en référence au Sommet de la Terre de 1992 – qui prévoie l'installation de deux UIOM, respectivement dans les quartiers est et nord de la ville. Outre l'abandon de la mise en décharge, il s'agit aussi de sortir d'une logique d'exportation des déchets marseillais en promouvant un principe de solidarité : Marseille entend assumer le traitement de ses déchets sur son territoire[4] (Ville de Marseille, 1995). Mais les multiples contestations que suscitent ces projets d'UIOM (repris dès 1997 par la nouvelle municipalité de J.-C. Gaudin) incitent la CUMPM, au début des années 2000, à délocaliser l'installation prévue sur la ZIP dont les 10000 hectares, répartis sur les territoires communaux de Fos-sur-Mer et de Port-Saint-Louis-du-Rhône, relèvent de la propriété et de la gestion du Port Autonome de Marseille (PAM). Ce déplacement du projet à l'extérieur de Marseille est à l'origine d'une nouvelle contestation sociale particulièrement virulente à laquelle se rallieront les représentants municipaux de Fos et des communes avoisinantes regroupées dans le Syndicat d'Agglomération Nouvelle Ouest Provence (SAN OP)[5]. Toutefois, dans un contexte de montée en puissance de l'enjeu climatique (Rocher, 2008), ce projet reçoit un soutien de l'État, au motif d'une production d'énergie « renouvelable » permettant de lutter contre les gaz à effet de serre. Le choix de cette localisation paraît de plus cohérent au regard de la stratégie du PAM, premier port pétrolier français, de se reconvertir en « port de toutes les énergies » dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie et d'une raréfaction prévue du pétrole. Une synergie entre écologie et économie, sur un modèle d'écoparc destiné à favoriser l'implantation de nouvelles activités économiques sur la ZIP, ainsi qu'une urgence à géométrie variable[6] confortent donc ce projet.

9 La localisation de cette installation réactive pourtant un vieux projet conçu par les services de l'État (Hajek, 2012) : en 1970, un Schéma départemental d'élimination des ordures ménagères est réalisé par les services de la Direction Départementale de l'Équipement des Bouches-du-Rhône, qui préconise la construction d'un incinérateur à Fos pour résoudre la question du traitement des déchets marseillais. Ce schéma intervient alors une dizaine d'années après la construction du port industriel de Fos (1957) dans un contexte de croissance économique où il est question, à travers des politiques d'aménagement du territoire et un interventionnisme étatique fort, d'ériger Marseille au rang de « métropole d'équilibre » et d'asseoir le développement de sa périphérie sur la création de grands équipements et de villes nouvelles, dont l'ensemble dénommé « Rives de l'étang de Berre » (Paillard, 1981). Cependant, à la fin des années 1990, les conditions présidant à la réalisation de ce projet de centre de traitement des déchets – qui s'appuie

sur une division fonctionnelle de l'espace entre Marseille et Fos – ont profondément changé. À défaut d'être devenue une métropole d'équilibre, Marseille est face à un processus de métropolisation (Donzel, 1998 ; Morel, 1999), éclaté en plusieurs pôles urbains concurrents (Olive, Oppenheim, 2001) : la ville-centre connaît un déclin démographique et économique important au profit du développement multipolaire et inégal de sa périphérie, et cherche à acquérir des fonctions métropolitaines supérieures à travers un projet économique et urbain de grande ampleur, le projet Euroméditerranée[7], la conduisant à réinvestir son centre-ville et son arrière port. En revanche, l'aménagement et l'implantation de nouvelles installations industrielles sur la ZIP sont fortement ralentis entre 1975 et 2000. En 25 ans, celle-ci reçoit seulement deux nouvelles installations : la Lyondell en 1981 et l'incinérateur de déchets industriels spéciaux de la Solamat Merex en 1994. Bien que l'emploi industriel reste prédominant, l'industrie enregistre une baisse d'emploi sensible au profit d'une tertiarisation de la population active, ainsi qu'une désaffection sociale pour les métiers liés à la production, dans un contexte où l'économie touristique apparaît comme un axe de développement territorial possible (MEOP, MEPMCB, 2008). Ces changements s'accompagnent d'un mouvement important de sanctuarisation environnementale (sous l'effet d'une superposition de zones protégées) dans la ZIP elle-même et son périmètre. Ainsi, un recensement établi à partir du Système d'information territorial des Parcs naturels régionaux de Provence Alpes Côte-d'Azur[8] permet de mettre en évidence qu'à partir du début des années 1980, la ZIP est progressivement « concernée » par un nombre croissant de périmètres protégés (tableau 1).

Tableau 1. Recensement des zones de protection insérées dans ou jouxtant la ZIP.

5 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) terrestres de type 1 insérées dans ou jouxtant directement son périmètre (8 ZNIEFF terrestres de type 1 supplémentaires sont dans un rayon de 3 km)
5 ZNIEFF terrestres de type 2 insérées dans ou jouxtant directement son périmètre (3 ZNIEFF terrestres de type 2 supplémentaires sont dans un rayon de moins de 2 km)
2 ZNIEFF mer de type 1 et 2 de type 2
7 sites Natura 2000 (3 au titre de Zones de Protection Spéciales (ZPS) et 4 au titre de Zones Spéciales de Conservation (ZSC), insérés dans ou jouxtant directement son périmètre)
331 hectares classés en Réserve naturelle nationale (auxquels s'ajoutent 32 hectares de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) des Marais du Vigueirat créée en 2011)
une partie de la zone tampon de Réserve de Biosphère de Camargue

Légende : 1979 pour la Directive « Oiseaux » et 1982 pour le lancement de l'inventaire des ZNIEFF constituent les points de repère dont nous sommes partis compte tenu de la difficulté à dater le nombre important de zones concernées et du caractère parcellaire des données disponibles. À ce titre, il s'agit bien de mettre en évidence une tendance, les premières mesures de protection de l'espace camarguais lui-même, frontalier de la ZIP, datant de 1927 (création de la Réserve Zoologique et Botanique, classée réserve nationale en 1975 (Picon, 1988)).

10 Si la plupart de ces zones se superposent, elles n'en matérialisent pas moins de façon croissante une sensibilité écologique et une intégration entre les espaces naturels de la

conservation et les espaces d'activités, dont témoigne également la prise en compte des zones protégées par le schéma directeur d'aménagement de la ZIP conçu par le PAM en 2003 (Kern, 2003).

11 Au final, l'ensemble de ces dynamiques croisées, tant urbaines, sociales, économiques, que liées à l'évolution même des politiques d'aménagement et de conservation, contribuent à remettre en question un système local ville/industrie, érigé sur une division fonctionnelle de l'espace entre Marseille et Fos. Mais en même temps, la réorientation de la politique des déchets en direction de la « valorisation », et la cristallisation d'une durabilité appliquée à la gestion des déchets autour d'enjeux énergétiques permettent de concert de légitimer à nouveau un mouvement d'externalisation/mise à distance des déchets (Cochin, Lhuilier, 1999) et un recours à l'incinération, préconisés, en local, avant même qu'il soit question de DD. La répétition de ce mode de pensée et de résolution du problème des déchets va cependant s'affronter à des collectifs d'acteurs localisés porteurs d'une problématique de SE.

2.Une problématique de santé environnementale portée par la contestation

12 C'est dans un contexte plus large de déplacement, au niveau local, de la controverse liée à la crise des dioxines qu'émerge la lutte contre le projet d'UIOM à Fos, au moment où les collectivités locales sont appelées à se mobiliser au plus vite pour mettre en conformité les usines existantes (Bourg, Buclet, Gilotte, 2003 : 90-103). Si les médias, nourris par de nombreux rapports et études, ont rendu compte des prises de position d'associations nationales (notamment de l'UFC-Que Choisir et du CNIID) et des affaires liées aux incinérateurs de Gilly, Albertville, Besançon, etc., la mobilisation fosséenne ne recouvre pas exclusivement une mobilisation de militants « écolos », aguerris à l'action collective et opposés d'emblée à l'incinération. Nombreux sont en effet les représentants des collectifs qui nous ont mentionnés leur attitude indéterminée au début de l'annonce du projet, voire qui ont découvert le problème des déchets et de leur traitement à l'occasion même de la mobilisation. Nombreux sont aussi ceux qui ne s'étaient investis jusqu'alors dans aucune action militante, politique ou associative, ou parfois « ayant à peine une sensibilité liée au fait d'être issu du monde ouvrier » (représentant du Collectif citoyen santé environnement (CCSE)). Mais à l'inverse, celle-ci ne correspond pas non plus à une mobilisation de riverains sur le modèle du « Nimby », puisqu'on y rencontre également des personnes issues des secteurs professionnels de l'industrie, de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, ainsi que des militants associatifs et/ou politiques.

13 Le premier collectif, le CCSE, est créé à Port-Saint-Louis-du-Rhône, petite commune ouvrière située entre Camargue et ZIP, marquée par des luttes de dockers (Kloosterman, Téchené, 2002). Il est monté à l'initiative d'habitants originaires de la ville, se connaissant de longue date, et ses deux principaux animateurs sont cheminot et artisan. En outre, les membres les plus actifs des trois collectifs principalement mobilisés (le CCSE, les Verts Ouest Étang de Berre (VOEB), l'association de défense et de protection du Golfe de Fos (ADPGF)) comptent deux médecins locaux, deux employés de l'industrie pétrolière et chimique, et un employé du PAM, tandis que le Comité des Foins de Crau (contacté par la Préfecture d'Isère lors de l'affaire de l'incinérateur de Gilly pour vendre du foin aux agriculteurs de la région) fait partie des premiers mobilisés. Dans la même optique, c'est

un membre du groupe local de Greenpeace, appartenant au collectif Recyclons 13 (fondé lors de la mobilisation contre les projets situés à Marseille), qui alerte la population fosséenne sur le projet, tandis que les VOEB sont à l'origine des premiers grands rassemblements mensuels. On se situe donc davantage face à des coalitions horizontales d'acteurs organisés en réseau (les associations nationales présentes le sont à travers de petites structures locales, réduites à un ou deux individus), marquées par des socialités (de voisinage, professionnelle, militante), un ancrage et/ou un attachement locaux (Hajek, 2009)[9]. Comment alors expliquer leur engagement ?

14 Comme Akrich, Barthe et Rémy (2010) l'ont montré, toutes les mobilisations en lien avec des questions de SE ne se constituent pas d'emblée sur le constat de pathologies avérées, mais peuvent naître « d'une suspicion grandissante à l'égard d'un environnement considéré comme porteur de menaces » (11). À cet égard, trois éléments de contexte paraissent présider à l'émergence de celle observée dans la région fosséenne. L'opacité persistante du projet d'abord. En 2002, deux projets d'incinérateurs (celui de la CUMPM, et celui du groupe Suez d'une capacité de 300 000 à 700 000 tonnes/jour) font leur apparition dans la presse dans la plus grande confusion, et sans qu'aucune déclaration officielle n'intervienne pendant une année. Un cadre d'interprétation disponible de l'incinération ensuite. C'est par l'intermédiaire de membres du collectif local Recyclons 13, fondé lors de la lutte antérieure contre l'installation d'UIOM sur Marseille, que la population est informée de ces projets. Cette lutte passée (initiée en 1994) offre un cadre élaboré d'interprétation de l'incinération comme une activité polluante générant elle-même des déchets (dioxines, métaux lourds, déchets ultimes, mâchefers...) ayant des effets sur l'homme et les autres espèces (Hajek, 2008). Enfin, une expérience inexpliquée et préexistante de la maladie dans la région : « On avait bien constaté qu'autour de nous, des gens partaient un peu plus vite que la normale, des jeunes surtout. On connaissait des gens, autour de nous, qui avaient des maladies respiratoires qu'on voyait se détériorer au fil des années. Si je prends mon ex-femme, son asthme s'est dégradé au cours du temps (...). Et à discuter avec certains docteurs qui étaient un peu sensibles à ce phénomène-là, on a commencé à avoir confirmation que beaucoup de problèmes respiratoires étaient dus à des rejets par l'extérieur. Et si du monde s'est de suite regroupé derrière le collectif, c'est parce qu'il y avait partout cette perception de problématique de santé sur la ville. Je me rappelle dans les premières années d'école primaire de mon fils, on a perdu par le cancer trois mères de famille qui avaient moins de quarante ans. Ce sont des évènements qui marquent une population » (*idem*, CCSE). On ne peut donc uniquement imputer cette mobilisation à un mouvement mécanique de diffusion/contagion d'idées ou de représentations négatives de l'incinération liées à une controverse, qui comme la plupart des représentations sociales, ont besoin d'entrer en résonance avec l'expérience et le vécu des acteurs[10] pour devenir signifiantes (Jodelet, 1989). C'est d'une double mise en cause, de l'environnement proche et de l'incinération, que procède ce conflit.

15 Dans ce contexte, les acteurs mobilisés vont se livrer à un travail à la fois cognitif et politique pour rendre tangibles leurs inquiétudes sanitaires. On tombe ici sur une des spécificités de l'activisme en matière de SE qui tient : d'une part, à l'importance du travail d'enquête et aux formes d'intervention « profane » dans le domaine scientifique ; d'autre part, au fait que pour donner davantage de crédibilité à leurs préoccupations, les acteurs engagés ne se contentent pas d'accumuler des données, mais interviennent également dans l'espace public (Akrich, Barthe et Rémy, 2010 ; Hajek, 2011) – décloisonnant ainsi la question des déchets et de leur traitement d'une approche exclusivement scientifique et

technique. Plus concrètement, trois phases[11] apparaissent centrales dans cette reproblématisation sociale observée des déchets. La première correspond à la phase d'« accumulation primitive de connaissances » décelée par Callon, Lascoumes et Barthe (2001 : 119) dans leur analyse des controverses sociotechniques. Comme le mentionnent les auteurs, celle-ci intervient juste après « la monstration publique du monstre » (119) et permet d'amorcer l'investigation scientifique en juxtaposant des singularités pour que de premières régularités émergent. Dans notre analyse des documents produits par les collectifs mobilisés (Hajek, 2011), nous avons en effet pu montrer comment, dans un premier temps, les acteurs procédaient à l'élaboration et au partage de documents de comptes-rendus, de recueil et de mise en corpus d'incidents et de témoignages liés aux nuisances subies par la population, aux pollutions et à leur dispersion sur le territoire fosséen et camarguais, ou survenus sur la ZIP. Opérant comme des dispositifs de construction d'un cadre d'interprétation partagé, fondé à la fois sur des savoirs expérientiels, perceptifs, liés au cadre de vie quotidien, et sur la répétition d'évènements et de récits recueillis, ces documents vont permettre aux acteurs de redéfinir la question du traitement des déchets sous l'angle de son territoire de mise en œuvre, marqué par une problématique localisée et préexistante de « cumuls de pollutions », de polarisation des inégalités environnementales et sanitaires. La seconde phase concerne alors la production d'une « évaluation croisée et localisée » des risques liés à l'incinération. Elle s'appuie d'abord sur des dynamiques collectives d'apprentissage et d'appropriation des savoirs scientifiques dont témoigne la rédaction systématique, par les collectifs mobilisés, d'un document d'« état des lieux » des connaissances disponibles sur l'incinération, le traitement des déchets et la pollution locale. Mais au-delà de ce travail collectif préalable de « mise à niveau »[12], elle correspond surtout à des formes de coopération sociale associant professionnels, militants, praticiens de santé dans une évaluation croisée, « externe » et « interne » :

16 *« Représentant VOEB : L'un des médecins que nous connaissons a fait un travail de recherche sur les risques de l'incinération, il nous a aidé à rédiger ce document (...) car il fallait qu'on ait un document, peut-être moins accessible, mais qui donne de l'information à tous ceux qui voulaient fouiller.*

17 *Interviewer : Qui a participé à sa rédaction ?*

18 *Représentant VOEB : Un médecin, une personne qui travaille dans l'industrie pétrolière à Fos, et moi-même. »*

19 De la même façon, elle met en jeu un travail de coopération cognitive au cours duquel les acteurs opèrent une « confrontation » de savoirs scientifiques, techniques, produits sur les polluants émis par l'incinération et leurs effets sur la santé, à des savoirs « contextualisés », « locaux », relatifs aux situations. À cet égard, la production d'une carte de dispersion des polluants émis par l'incinérateur prévu, à partir d'indicateurs météorologiques locaux (la région étant soumise à de forts vents), constituera un des dispositifs pivot d'évaluation localisée donnant aux acteurs engagés le moyen d'identifier des victimes potentielles et de mettre ainsi en cause l'incinération. Ce type d'évaluation est, en conséquence, à l'origine d'un déplacement du problème, des déchets à la fiabilité des évaluations scientifiques de l'impact sanitaire et environnemental de l'incinération au regard de leur contexte d'application ou d'une situation de « plein air ». Enfin, et troisièmement, c'est la dimension politique de la question des déchets et de leur traitement qu'interrogent les acteurs mobilisés, sous le double angle de la communauté et du projet au nom desquels agir. On est là plus proche d'interventions dans l'espace public

qui ne recouvrent pas seulement des actions de contestation/d'empêchement du projet, mais renvoient à l'organisation d'espaces de mise en débat et de discussion « sauvages » qui concurrencent les procédures de concertation lancées par la CUMPM et le PAM (enquête publique, comité consultatif mis en place par le PAM...).

20 En rassemblant différents types d'acteurs, dotés de compétences, de légitimités et de savoirs différents (élus, chercheurs, associatifs, population...), ces dispositifs – dont les formes peuvent être variées (conférences, réunions publiques, diffusion de courts métrages et débat...) – contribuent à remettre en cause la division du travail dans laquelle s'inscrit la définition du problème des déchets et celles de ses parties prenantes et/ou concernées, comme en rend compte cet acteur : « Il faudrait que les décideurs se rendent compte que ce territoire, ce n'est pas qu'une zone industrielle, ce n'est pas qu'une zone à développer, c'est une zone qui appartient à l'ensemble des Français et notamment à ceux qui y vivent. Il faut concerter avant de tout détruire » (représentant CCSE, artisan, extrait de Bouttin, 2009). L'organisation de ces espaces de mise en débat est en outre moins orientée par des finalités proprement cognitives visant à établir un risque, que par la construction d'un projet commun liant les acteurs et leurs usages du territoire (Pecqueur, Zuindeau, 2010), sur la question duquel s'élargit progressivement la mobilisation : « Sur ce territoire, on a des zones magnifiques qui ont un potentiel énorme que l'on sous-estime, on nous promet des emplois industriels depuis des années, (...) on est bien au-dessous des emplois annoncés, souvent en plus avec des salaires de misère (...) Il faut pourtant penser que l'on a un territoire qui nous permettrait d'avoir une autre orientation, tournée peut être vers le tourisme, vers des tas de choses, susceptibles de nous apporter une richesse et qui nous permettraient de nous épanouir, d'une autre manière sûrement, tout en conservant cette partie industrielle qu'on a la chance d'avoir, une partie dont on profite nous-mêmes car on est tous un peu chasseur, un peu pêcheur, on a l'habitude de vivre dans cette nature-là, et il faut qu'on conserve le peu qu'il nous reste (...), et puis il y a toute une partie qu'on peut partager avec des gens ».[13]

21 C'est donc sous le triple angle d'une polarisation territoriale croissante, d'incertitudes liées aux modes d'évaluation scientifique, et sous celui d'un projet de territoire commun, que les acteurs mobilisés contribuent à une reformulation de la question des déchets. Mais surtout, alors que la réorientation de la politique des déchets s'est appuyée sur (tout autant qu'elle a nourri) « une vision technique et institutionnelle » (Cabanes, Roussel, 2010 : 359) d'un référentiel global de durabilité, lié à un souci planétaire de préservation des ressources, c'est à partir de préoccupations individuelles et localisées, liées aux risques sanitaires et environnementaux de l'espace de la proximité, que les acteurs opèrent cette reproblématisation. Autrement dit, en resserrant la notion d'environnement sur l'espace vécu, quotidien et proche des acteurs, la notion de SE apparaît comme un vecteur *possible* d'appropriation sociale et d'intégration territoriale[14] du DD.

3. La science, un facteur d'acceptabilité locale ?

22 Alors même que ces dernières années les pouvoirs publics ont cherché à renforcer la gouvernance territoriale et la participation des populations en matière de politique des déchets[15], cette reproblématisation sociale confronte les acteurs institutionnels à la nécessité de répondre aux inquiétudes que nourrit la population à l'égard de l'évolution de son environnement quotidien et de ses conséquences sur sa santé, tout en apportant

des solutions concrètes aux problèmes posés par les déchets. Quelles sont alors les réponses apportées par les acteurs institutionnels à la mobilisation étudiée ? En quoi sont-elles susceptibles de nous renseigner sur les inflexions données à la gestion des déchets, et plus largement, aux formes et dispositifs de gouvernance du DD face à la complexité des problèmes soulevés par la notion de SE ?

23 Trois demandes – politique, scientifique et technique – vont être formulées par les acteurs mobilisés : la consultation des habitants sur leur choix et le devenir de leur région, un état des lieux environnemental et sanitaire de la région Ouest Provence, et le recours à des techniques alternatives à l'incinération. Sur ces trois plans, on observe une inégalité des réponses. Au niveau de la concertation sur le territoire d'abord, le bilan dressé par la Commission Nationale du Débat Public est sans équivoque. Soulignant que de nombreuses implantations industrielles se sont érigées sur la ZIP, parmi lesquelles l'UIOM, sans faire l'objet d'un débat public (CNDP, 2010 : 5), elle précise : les « associations font le grief du non-respect des engagements pris après le débat public qui s'était tenu en 2004 sur le projet 2XL[16]. En effet, à cette époque, un pacte de concertation *post*-débat avait été signé par toutes les parties en cause : l'État, le PAM, les collectivités locales et les associations qui avaient participé activement au débat public. Aucune concertation, aucune réunion n'a été tenue depuis la signature de ce pacte. En 2008, la réforme portuaire a donné aux ports une nouvelle gouvernance comportant un Conseil de Surveillance et, surtout, un Conseil de Développement. Dans cette dernière structure, trois associations ont été choisies et intégrées, mais aucune ne représente réellement les associations locales. »

24 Il n'en va cependant pas de même pour la problématique de santé environnementale soulevée par l'implantation de l'UIOM sur la ZIP. Dès 2005, sont mis en place : trois études sanitaires globales destinées à évaluer les effets des rejets des polluants des sites industriels de la ZIP (dont une ERS étendue à l'ensemble de la zone de Fos), un groupe de travail sur les dioxines au sein du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles de Fos (SPPPI), et une étude de mortalité comparée menée par l'INSERM dans le cadre du dossier d'enquête publique de l'UIOM. Loin d'apaiser les populations, ces études révèlent une crise de confiance à l'égard des dispositifs de surveillance et de concertation environnementaux impulsés par l'État, ainsi qu'un repositionnement des acteurs locaux autour d'une recherche de maîtrise des zones d'incertitude, dont rend compte le chef de secteur de la DREAL : « Il y a toujours cette difficulté à être transparent. Les gens finissent par croire qu'à force de leur donner de l'information, on essaie de les rouler dans la farine. Il n'y a plus de confiance (...). L'honnêteté et la crédibilité d'Airfobep, le réseau en charge de la qualité de l'air mis en place en 1972, ont été remises en question. Et Aigrette est né de cette idée : on n'a plus confiance dans ce que dit l'État, on veut avoir notre propre moyen d'expertise (...). Après, il faut effectivement que ces données soient crédibilisées par les élus, sinon tout le système s'écroule. Et c'est ce qui s'est passé et cela s'est cristallisé par la création de l'Institut Éco-citoyen qui est le pendant du SPPPI, qui était lui une instance de concertation locale créée à l'époque de la création de la zone de Fos en 1972 pour favoriser ces discussions entre État, collectivités, industriels, associations ».

25 Un diagnostic environnemental (air, sols, eaux), Aigrette, est en effet lancé par le SAN en 2006, pendant 36 mois, en collaboration avec le Bureau des Recherches Géologiques et Minières (BRGM) et une équipe de bureaux d'études, le SAN s'engageant à la création et à l'animation d'un Institut éco-citoyen pour la connaissance des pollutions[17] (qui voit le

jour en 2010). Ces deux initiatives, Aigrette et l'Institut éco-citoyen, sont d'abord présentées comme deux dispositifs centraux d'une démarche plus globale, « Les chantiers à venir » (OP, 2009 : 13), dont la finalité est celle d'un « changement véritable », décliné en de multiples aspects et échelles (y compris au niveau des « comportements citoyens de tri des déchets »). Ils répondent aussi à un objectif d'amélioration de la connaissance et de la vulnérabilité, tant environnementale que sanitaire du territoire OP, ainsi qu'à l'ambition de sortir d'une problématisation particulière liée à la pollution atmosphérique : « La pollution n'est pas qu'atmosphérique... et c'est la raison pour laquelle on a fait un programme qui s'appelle Aigrette, pour mesurer la pollution sur l'ensemble des milieux, c'est-à-dire l'air, les sols, l'eau » (Chargée de mission DD, SAN OP). Cependant, cet objectif de connaissance élargie du territoire et de ses vulnérabilités est intimement lié à une finalité politique de pacification sociale, dont rend compte R. Raimondi, Maire de Fos, dans le numéro spécial de la revue du SAN consacré à la présentation d'Aigrette (OP, 2009 : 2) : « Il était complètement indispensable de renouer des liens entre les personnes qui vivent et travaillent sur un même lieu ». Il s'agit en quelque sorte, à travers eux, de répondre à un mouvement de défiance politique par la science et sa capacité à savoir et mettre fin aux incertitudes : « Désormais nous savons » (B. Granié, Président du SAN, *idem*), « Aigrette : la fin des incertitudes » (titre de l'interview de R. Raimondi, *idem*). Par ailleurs, ces dispositifs s'accompagnent de la mise en place de nouveaux modes d'observation et de collecte des données, « l'observation citoyenne de l'environnement » et le « témoignage de santé environnementale ». Conçu dans le cadre d'un partenariat avec le Ministère de l'Écologie, le premier vise à « compléter les mesures instrumentales de l'environnement et les notifications de dysfonctionnements industriels (...), disposer d'une mesure profane sur l'état des milieux naturels et de leur évolution en impliquant la société »[18]. Le second, défini comme une « action individuelle (...) s'adresse aux personnes présentant une pathologie aux origines environnementales probables »[19]. Outre des résultats mitigés[20], cette entreprise générale de réassurance laisse pourtant insatisfaites les attentes portées par les acteurs mobilisés en matière d'étude épidémiologique, et elle s'opère avant tout sur leur marginalisation[21] : « Ce qui se passe, c'est qu'on a clairement un institut qui est, non pas dirigé par les associations comme c'était prévu au départ (...). Toutes les décisions passent par le cabinet du SAN OP (...), des personnes ressources pour nous ont été écartées du comité scientifique (...). Le conseil scientifique, tel qu'il est fait maintenant, ce sont des chercheurs qui vont aller dans les directions dans lesquelles ils travaillent (...) et la plupart des scientifiques qu'on retrouve, soient des directeurs de labo, soient des directeurs de thèse à l'université, on les retrouve dans d'autres instances où on leur propose de faire de nouvelles études, donc ils vont être tentés de lancer leur labo pour que leur labo continue à avoir... On aurait évité ce piège si on avait gardé dans le comité scientifique des gens qui ont des compétences scientifiques que nous n'avons pas, mais qui sont en relation directe avec l'environnement local... » (entretien CCSE). Par ailleurs, la question du territoire d'étude reste polémique : « On ne peut pas faire Aigrette sans inclure une partie de la Camargue parce que le territoire n'est pas cohérent, on ne peut pas arrêter à 100 mètres des usines parce que ce n'est pas Ouest Provence » (*idem*). Dans cette situation, en octobre 2011, le CCSE annonçait publiquement sa dissolution compte tenu de la poursuite du projet d'industrialisation de la ZIP.

26 Enfin, on assiste à une « mise sur la touche » du débat sur les déchets. En février 2012, la société exploitante EveRé du centre multifilières de Fos recevait l'aval de la commission d'enquête publique pour une extension de sa capacité d'incinération de 300 000 à 360 000 tonnes, malgré l'opposition sociale existante à ce procédé. Cette cristallisation organisée,

renforcée autour de l'incinération est pourtant lourde de conséquences. Sans que les problèmes soulevés par l'interaction des polluants produits par l'incinération à un contexte de cumuls de pollutions soient nécessairement résolus, ceux liés au périmètre de l'impact environnemental et sanitaire de techniques telles que la méthanisation (envisagée par le SAN), ou encore ceux liés à l'absence de vision globale du gisement des déchets sur le territoire, dans un contexte de spécialisation fonctionnelle des filières (entretien coordinateur des démarches transversales, Ademe Paca), restent confinés aux arènes techniques. C'est le cas par exemple de la mise en place d'un observatoire régional des déchets par l'Ademe PACA : alors même que celui-ci constituait une demande des toutes premières mobilisations intervenant dans les Bouches-du-Rhône, successivement reprise lors de l'élaboration collective d'un Plan alternatif associatif de traitement des déchets (en 1994 et 2003), il demeure une initiative technique et institutionnelle d'évaluation des flux de déchets relativement fermée et coupée des questions de SE.

27 En fin de compte, ce faisceau de réponses apportées aux préoccupations sanitaires et environnementales des acteurs mobilisés révèle d'abord une démocratisation et une territorialisation inachevées de la gestion des déchets. Les mises en problème et les demandes des collectifs n'ont en effet pas réussi à s'imposer comme des éléments susceptibles de réviser le projet, au regard de son contexte de mise en œuvre et des injonctions à la « transversalité » (entre filières, acteurs) dont s'est accompagnée la mise en durabilité de la politique des déchets. On peut alors considérer que les initiatives prises en matière de nouveaux dispositifs localisés de connaissance et de surveillance (état des lieux « zéro », observatoire éco-citoyen, témoignage de SE), qui marquent une technicisation des activités de gouvernement (Lascoumes, Le Galès, 2004), participent précisément de tentatives pour responsabiliser et favoriser, sur un territoire, les interdépendances entre acteurs (Salles, 2009), en offrant des outils de mise en visibilité des conséquences sanitaires et environnementales des choix faits dans une perspective de DD (Rumpala, 2010). Toutefois, la mise en place de ces dispositifs non seulement se fait au détriment des associations et des collectifs d'acteurs mobilisés, mais marque un déplacement des espaces dans lesquels la « participation » des individus est attendue – des espaces de concertation/mise en débat aux dispositifs de production d'un « savoir sanitaro-environnemental » (Zaeu, 2012) auxquels ceux-ci sont invités à participer en tant que « fournisseurs » ou « supports de données » –, tout en faisant l'économie d'un débat sur un projet de territoire partagé. Ces innovations, qui s'appuient sur un principe d'enrôlement/mise en responsabilité individuels, tendent alors à substituer l'emprise opératoire et idéologique de la science (Berthelot, 2008) à un débat de fond sur les problèmes soulevés par la relation déchets/SE/territoire ou, autrement formulé, à transformer la science en facteur d'acceptabilité locale pour de vieilles solutions.

Conclusion

28 Dès le début des années 1990, les références croissantes au DD ont remis au goût du jour l'idée d'un rapprochement entre traitement des déchets, développement d'énergies « renouvelables » et préservation écologique. Dans cette optique, de nouvelles modalités d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique des déchets ont été conçues, contribuant à faire du territoire l'échelle de régulation du problème général des déchets. Face à cette réorientation politique, l'étude du dossier de l'UIOM de Fos montre que cette mise en durabilité de la gestion des déchets permet alors de (re)légitimer, sous le motif

d'une « valorisation énergétique » des déchets, un recours à l'incinération pourtant préconisé de longue date. Mais elle met également en évidence comment la notion de SE est progressivement devenue centrale, dans la mise en problème des déchets et des pollutions dont ils sont à l'origine, dans le cadre d'une reproblématisation sociale « ascendante ». À cet égard, la mobilisation fosséenne constitue un cas relativement exemplaire du caractère local, décentralisé et persistant de ces mouvements de contestation, dont les préoccupations sanitaires et environnementales « localisées », les modalités d'action renouvelées (cognitives et politiques) contribuent à la fois à décloisonner la question des déchets d'une approche exclusivement technique, et à l'ancrer dans l'espace de la proximité et dans une vision du territoire comme projet partagé. Elle met ainsi et plus largement en exergue la façon dont la notion de SE opère comme un vecteur possible d'intégration, tant sociale que territoriale, du DD. Cependant, dans les réponses institutionnelles apportées à cette reformulation sanitaire des problèmes environnementaux, et plus particulièrement ceux des déchets, il apparaît que ce sont tout autant la crise de confiance et les mouvements de contestation qu'elle soulève qui préoccupent les pouvoirs publics, lesquels sont alors traités « comme des menaces épidémiques de contagion dont il faut protéger la société et qu'il s'agit de circonscrire dans une logique immunitaire » (Girard, 2012, 324). L'élaboration de nouveaux dispositifs de connaissance – simultanément producteurs d'une dépolitisation/ scientificisation des questions ouvertes par la notion de SE et d'un démantèlement de la contestation et de l'action collective par la promotion d'une logique d'action et de surveillance individualisante – semble alors dessiner une nouvelle inflexion des logiques de gouvernance et d'ouverture décisionnelle du DD en direction d'un gouvernement « néohygiéniste » des conduites (Reigner, 2012), renonçant de fait à s'attaquer aux causes structurelles de situations de vulnérabilité environnementale et sanitaire.

BIBLIOGRAPHIE

Akrich M., Barthe Y., Rémy C., 2010, « Les enquêtes "profanes" et la dynamique des controverses en santé environnementale », in Akrich M., Barthe Y., Rémy C. (dir.), *Sur la piste environnementale. Menaces sanitaires et mobilisations profanes*, Paris, Presses des Mines, collection « Sciences Sociales », p. 7-52.

Anne P., *et al.*, 2009, *La mobilisation contre les incinérateurs : expression d'un nouveau rapport Hommes – Déchets – Territoire. Étude de cas : le projet Flamoval à Arques,* APPA / Université de Lille 1.

Assemblée Nationale, 2009, *Déchets ménagers et gouvernance : quels territoires de décision ?*, Les Deuxièmes Rencontres de Décider Ensemble, document de synthèse, janvier.

Barbier R., 2005, « L'implantation conflictuelle des équipements collectifs. Réflexions à partir de la gestion des déchets », in Terreaux J.-P. (coord.), *Économie des équipements pour l'eau et l'environnement*, Montpellier, Cemagref, collection « Études », p. 129-144.

Barbier R., Mery J., 2010, « Déchets municipaux et développement durable », in : Zuindeau B. (éd.), *Développement durable et territoire*, Villeuneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, collection « Environnement et Société », p. 327-338.

Berthelot J.-M., 2008, *L'emprise du vrai. Connaissance scientifique et modernité*, Paris, PUF.

Bertolini G., 1990, *Le marché des ordures*, Paris, L'Harmattan.

Bertolini G., 1998, « La politique française de gestion des déchets depuis 1973 », in : Barraqué B., Theys J. (dir.), *Les politiques d'environnement. Évaluation de la première génération : 1971-1995*, Éditions Recherches.

Bourg D., Buclet N., Gilotte L., 2003, *Impact du risque technologique sur la stabilité institutionnelle d'un système organisationnel : le rôle de l'incinération dans la gestion des déchets ménagers et assimilés*, Rapport final pour le ministère de l'Écologie et du Développement Durable, Programme « Évaluation et prise en compte des risques naturels et technologiques », EPR3.

Bouttin D., 2009, *Une seconde nature*, Monkey Bay Productions & France 3 Méditerranée, http://www.unesecondenature.com/, consulté le 18/06/2012.

Brown Ph., 2010, « Retour sur l'épidémiologie populaire », in Akrich M., Barthe Y., Rémy C. (dir.), *Sur la piste environnementale. Menaces sanitaires et mobilisations profanes*, Paris, Presses des Mines, collection « Sciences Sociales », p. 53-87.

Buclet N., 2005, « Gestion de crise environnementale et démocratie participative : le cas de l'incinération des déchets ménagers », *Politiques et management public*, vol. 23, n°2, p. 91-116.

Buclet N., 2009, « Élaboration de politiques publiques de gestion des déchets ménagers à l'écoute des enjeux de la société », in Moletta R. (coord.), *Le traitement des déchets*, Paris, Lavoisier, p. 627-655.

Buclet N., Salomon D., 2008, *Influence de la démocratie participative sur la représentation sociale des risques liés à la gestion des déchets*, Rapport final, ADEME/R&I, UTT.

Cabanes P.-A., Roussel I., 2010, « Santé et environnement », in Zuindeau B. (éd.), *Développement durable et territoire*, Villeuneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, collection « Environnement et Société », p. 351-362.

Callon M., Lascoumes P., Barthe Y., 2001, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, collection « La Couleur des idées ».

Calvez M., 2009, « Les signalements profanes de clusters de cancers : épidémiologie populaire et expertise en santé environnementale », *Sciences Sociales et Santé*, vol. 27, n°2, p. 79-106.

Calvez M., Leduc S. (avec la collab.), 2011, *Des environnements à risques. Se mobiliser contre le cancer*, Paris, Presses des Mines, collection « Sciences Sociales ».

Chateauraynaud F., Torny D., 1999, *Les sombres précurseurs. Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris, EHESS.

CNDP, 2010, *Projet de création d'un nouveau terminal méthanier Fos Faster. Compte-rendu du débat public*, 6 septembre – 17 septembre, http://www.debatpublic.fr/print.html?id=113&type=debats_mo_ouverts, consulté le 18/06/2012.

Cochin Y., Lhuilier D., 1999, *Des déchets et des hommes*, Éditions Desclée De Brouwer.

Donzel A., 1998, *Marseille. L'expérience de la cité*, Paris, Éditions Economica Anthropos.

Ferry J.-M., 2004, *Les grammaires de l'intelligence*, Paris, Cerf.

Gérin M. *et al.*, 2003, *Environnement et santé publique. Fondements et pratiques*, Canada, Edisem, Tec & Doc.

Girard T., 2012, *Les pouvoirs du danger*, Thèse de doctorat, Anthropologie sociale et Ethnologie, EHESS, Paris, 507 p.

Godard O., 1996, « Le développement durable et le devenir des villes : bonnes intentions et fausses idées », *Futuribles*, 208, p. 29-35.

Grize J.-B., Vergès P., Silem A., 1987, *Salariés face aux nouvelles technologies. Vers une approche sociologique des représentations sociales*, Paris, CNRS.

Hajek I., 2008, *La contribution des acteurs socio-associatifs à l'élaboration de la question environnementale : d'une sociologie de la connaissance à la construction d'une grammaire politique élargie*, Thèse de doctorat, Sociologie, Université Aix-Marseille I, Aix-en-Provence, 948 p.

Hajek, I., 2009, « Déchets et mobilisation collective : construire un autre rapport à la nature ? », *Écologie & Politique*, Éditions Syllepse, n°38, p. 147-156.

Hajek I., 2011, « Sociologie, cognition et langage : une méthodologie d'observation », *Langage et société*, Paris, Éditions M.S.H., n°135, p. 67-85.

Hajek I., 2012, « La gestion durable des déchets urbains à l'épreuve des mobilisations », *Revue des Sciences Sociales*, n°47, p. 74-85.

INVS, 2009, Incinérateurs et santé, http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Environnement-et-sante/Incinerateurs-et-sante , consulté le 18/06/2012.

Jodelet D. (dir.), 1989, *Les représentations sociales*, Paris, PUF.

Kern Architecture Urbanisme, 2003, *PAM-ZIF un territoire d'avenir*, Élaboration des schémas directeurs des bassins ouest du PAM – Phase 3 un projet stratégique global pour Fos 2020, Port Autonome de Marseille.

Kloosterman W., Téchené U., 2002, *Soleil de dockers*, Béka, Canal Maritima, Mémorimages, http://www.culture.gouv.fr/mpe/carto/fiches/71.htm, consulté le 18/06/2012.

Lascoumes P., Le Galès P. (dir.), 2004, *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po.

MEOP, MEPMCB, 2008, *Diagnostic partagé 2008 Bassin de l'Ouest Étang de Berre*, http://www.ouestprovence.fr/fileadmin/Internet/Images/ouest_provence/observatoire/news2010/Diagnostic_partage_MDE_2008.pdf, consulté le 18/06/2012.

Morel B., 1999, *Marseille : naissance d'une métropole*, Paris, L'Harmattan.

Olive M., Oppenheim J.-P., 2001, « La Communauté urbaine de Marseille : un fragment métropolitain », in : Baraize F., Négrier E. (éds.), *L'invention politique de l'agglomération*, Paris, L'Harmattan, collection « Logiques Politiques », p. 67-98.

Ouest Provence, 2009, *Aigrette. État des lieux*, numéro spécial octobre-novembre.

Paillard B., 1981, *La damnation de Fos*, Paris, Seuil.

Pecqueur B., Zuindeau B., 2010, « Espace, territoire, développement durable », in Zuindeau B. (éd.), *Développement durable et territoire*, Villeuneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, collection « Environnement et Société », p. 49-58.

Picon B., 1988, *L'espace et le temps en Camargue*, Arles, Actes Sud.

Reigner H., 2012, « Usages et usagers, fantasmes de la planification urbaine durable. Vers un gouvernement néohygiéniste des conduites ? », Colloque international *Sociologie des approches critiques du développement et de la ville durables*, 1 et 2 février http://sociocritiquesdeveloppementdurable.wordpress.com/programme-actes-enregistrements/ , consulté le 08/10/2012.

Rocher L., 2006, *Gouverner les déchets. Gestion territoriale des déchets ménagers et participation publique* , Thèse de doctorat, Aménagement de l'espace – Urbanisme, Université de Tours, Tours, 442 p.

Rocher L., 2008, « Les contradictions de la gestion intégrée des déchets urbains : l'incinération entre valorisation énergétique et refus social », *Flux*, vol. 4, n°74, p. 22-29.

Rosanvallon P., 2006, *La contre-démocratie*, Paris, Seuil.

Rumpala Y., 1999, « Le réajustement du rôle des populations dans la gestion des déchets ménagers. Du développement des politiques de collecte sélective à l'hétérorégulation de la sphère domestique », *Revue française de science politique*, vol. 49, n°4, p. 601-630.

Rumpala Y., 2003, *Régulation publique et environnement. Questions écologiques. Réponses économiques*, Paris, L'Harmattan, collection « Logiques Politiques ».

Rumpala Y., 2010, *Développement durable. Ou le gouvernement du changement total*, Lormont, Éditions Le bord de l'eau.

Salles D., 2009, « Environnement : la gouvernance par la responsabilité ? », *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement,* http://vertigo.revues.org/9179, consulté le 19/09/2012.

Salomon D., 2003, *À l'opposé du principe de précaution : l'incinérateur de Gilly-sur-Isère*, Institut National de Veille Sanitaire, Cellule Inter-Régionale d'Épidémiologie de Rhône-Alpes.

Torre A., 2010, « Conflits environnementaux et territoires », in Zuindeau B. (éd.), *Développement durable et territoire*, Villeuneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, collection « Environnement et Société », p. 109-122.

Ville de Marseille, 1995, *Projet T.E.R.R.E.*, DGST, Direction de l'environnement et des déchets, SOMEDITH/SDS.

ZAEU, 2012, *Un gouvernement écologique des conduites ? Pistes de réflexion pour l'Atelier ZAEU « Écologiser ? »*, Strasbourg, Zone Atelier Environnementale Urbaine, CUS – CNRS, texte non publié.

NOTES

1. Par recyclage des matériaux ou compostage des matières organiques, ou par production de chaleur ou d'électricité.
2. Fondé sur la recherche d'une relation causale entre un symptôme, une maladie et un remède.
3. Pôle « Risques » MRSH, Université de Caen-Basse-Normandie, Laboratoire Méditerranéen de Sociologie (LAMES – UMR 7305, Aix-Marseille université), *Socio-Anthropologie d'une mise en décision : le traitement des déchets à l'heure de la santé environnementale*, ADEME, Programme Déchets et Société, 2010-2011.
4. De plus, au moment où paraît la loi dite « ATR » (du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, créant les Communautés de communes et les Communautés de villes), ce projet s'appuie sur la jeune intercommunalité Marseille Provence métropole pour proposer une organisation du traitement des déchets, alors éclaté entre les différentes communes, selon un principe de proximité.

5. Contrairement à une idée reçue, face à l'opposition que suscitent les projets d'incinérateur dans Marseille *intra muros*, la localisation d'un centre de traitement à Fos est initialement envisagée de concert entre collectivités, État et PAM. C'est suite à la forte mobilisation des populations de la région de Fos et sur la question de l'instance chargée de la réalisation des équipements idoines que s'affrontent les acteurs décisionnaires locaux. Pour une reconstitution détaillée à partir d'un travail sur archives, cf. Hajek (2012). Pour un inventaire des recours en justice déposés par les associations et les collectivités de la région de Fos, cf. Girard (2012).

6. La saturation des équipements d'enfouissement du département est en effet un autre argument souvent évoqué à cette époque, alors même que le chef du secteur des Bouches-du-Rhône de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), dans un entretien réalisé en septembre 2010, affirmait : « Le département est relativement bien doté encore en décharges, il y en a une dizaine qui sont autorisées aujourd'hui avec des capacités importantes (...) Nous, organisme d'État, avons une position ouverte d'accueillir les déchets des départements voisins, à condition que cela ne perturbe pas le fonctionnement du département (...). On est en train de réguler tout ça pour forcer ces départements voisins à trouver des solutions... ». Ces potentialités d'enfouissement furent d'ailleurs soulignées dès 2003 par le Conseil Général dans son plan de gestion des déchets ménagers et assimilés qui prenait position contre l'incinération. Sur le discours de mise en urgence qui légitime une inflexion vers la valorisation, cf. Rocher (2008).

7. POPSU, Opération d'intérêt national Euroméditerranée, http://www.popsu.archi.fr/POPSU1/valorisation/spip.php?article198, consulté le 18/06/2012.

8. SIT des Parcs naturels de la Région PACA, http://www.pnrpaca.org/carto/camargue/carte_protections/flash/, consulté le 18/06/2012.

9. Si nous centrons notre analyse sur la mobilisation constatée dans la région fosséenne, nous avons toutefois pu observer des caractéristiques communes pour celles qui se sont déroulées lors de la localisation des projets d'UIOM dans les quartiers est et nord de Marseille et qui mettaient en présence d'autres collectifs absents lors de la lutte fosséenne. Par ailleurs, cet ancrage dans la localité semble constituer le point commun des différentes mobilisations liées à la contestation d'incinérateurs de déchets en lien avec des inquiétudes sanitaires, que celles-ci mettent davantage en scène des classes moyennes et supérieures comme dans le cas du projet Flamoval dans le Pas-de-Calais (Anne *et al.*, 2009) ou qu'elles reposent sur un groupe très réduit de familles riveraines et de médecins locaux dans celui de l'incinérateur de Nivillac (Calvez, Leduc, 2011).

10. Cette analyse rejoint d'ailleurs celle faite par Brown (2010) sur des militants anti-déchets toxiques, qui montre que ces derniers s'appuient davantage sur leur expérience personnelle que sur une idéologie politique (68).

11. Nous présentons ici les principaux résultats d'une étude de la contribution des acteurs mobilisés à une reproblématisation de la question des déchets, menée à partir d'une méthodologie spécifique d'observation des formes sociales de la cognition, conjuguant logique naturelle et analyse des dispositifs collectifs langagiers d'investigation conçus par les acteurs. Nous ne rentrerons pas dans le détail technique de ces analyses qui portent sur les objets du discours, les opérations de sélection et d'organisation des contenus (Grize, Vergès, Silem, 1987), les registres discursifs, ainsi que sur l'identification de grammaires langagières (Ferry, 2004) employées par les acteurs. Sur ces aspects méthodologiques et les résultats détaillés qui spécifient les différents aspects de la production cognitive des acteurs mobilisés, cf. Hajek (2008 ; 2011).

12. Pour « être sûr que tout le monde partage le même niveau de connaissances » comme l'évoquait, lors d'un entretien, J. Reynaud, fonctionnaire de la DDE spécialisé sur la question des déchets, Docteur en géographie sur le sujet, et ferre de lance de la mobilisation dans les Bouches-du-Rhône.

13. Extrait interview CCSE, http://www.collectif-ccse.fr/videos.html?task=videodirectlink&id=23, consulté le 18/06/2012. Cet extrait est significatif du déplacement du problème des déchets vers la question d'un projet de territoire opéré par les acteurs puisqu'il est issu d'un débat à l'occasion de la diffusion du film « Severn » auquel ont participé les représentants du CCSE en 2011.
14. Ou encore « non fractale » (c'est-à-dire non directement transposable du global au local, cf. Godard (1996)).
15. Développer de nouveaux dispositifs de concertation/mise en débat et donner aux Conseils Généraux la possibilité de se saisir de l'élaboration des Plans départementaux de traitement des déchets ont à ce titre constitué les principaux outils de ces inflexions (Assemblée nationale, 2009).
16. Projet de terminal à conteneurs dit 2XL pour lequel un débat public fut organisé en 2004 par la CNDP.
17. http://www.institut-ecocitoyen.fr/
18. http://www.institut-ecocitoyen.fr/spip.php?article13, consulté le 18/06/2012.
19. http://www.institut-ecocitoyen.fr/spip.php?article30, consulté le 18/06/2012.
20. Les résultats produits par l'« état zéro » de l'environnement réalisé dans le cadre d'Aigrette ont en effet permis de mettre en évidence des « points noirs historiques » du territoire liés à certaines installations industrielles passées, sur lesquels les discours, dans nos entretiens, restent pourtant contrastés, entre résultats auparavant « sous-estimés » pour les uns et « déjà connus » pour les autres.
21. Alors même que ceux-ci (notamment le collectif CCSE) ont participé au recueil des données sur les milieux dans le cadre d'Aigrette et se sont fortement investis dans le projet d'un institut éco-citoyen.

RÉSUMÉS

Recouvrant à l'origine des préoccupations d'hygiène publique, la relation déchets/santé s'est vue redéfinir en termes de santé environnementale (SE) par des mobilisations dont de nombreux travaux ont montré les spécificités : un ancrage local, des coalitions d'acteurs, un investissement cognitif fort. Les problèmes posés par l'évolution de la composition des déchets, les cocktails de molécules générés par les techniques de traitement que ces mobilisations soulèvent sont entrés en congruence avec une interprétation écologique de la santé et un resserrement de la notion d'environnement sur la proximité de l'espace vécu. S'appuyant sur deux études approfondies de l'opposition à l'incinération des déchets ménagers à Fos, ce texte interroge les conséquences de l'émergence d'une problématique de SE sur la perception et la gestion des déchets, et plus largement, sur les formes de gouvernance du développement durable.

Environmental health considerations appear to have created a focal point for the local mobilization of indigenous and grassroots resistance to waste management. The evolution of waste composition and blends of molecules generated by waste processing techniques start raising a new ecological health issue linked to their local environment. Using two studies on mobilization against Fos-sur-Mer's incinerator, this article investigates the impact of environmental health considerations on management and treatment of waste, and more widely on governance of sustainable development.

INDEX

Mots-clés : déchets, incinération, santé environnementale, mobilisations, environnement
Keywords : waste, incinération, environmental health, mobilization, environment

AUTEUR

ISABELLE HAJEK

Isabelle Hajek, Maître de conférences en sociologie au laboratoire SAGE, spécialiste des déchets et des mobilisations environnementales, des interactions entre systèmes sociaux urbains et nature, co-responsable du programme interdisciplinaire de la Maison des Sciences de l'Homme – Alsace « Écritures et productions des savoirs sur la nature ». Institut d'urbanisme et d'aménagement régional, Laboratoire Sociétés, acteurs, gouvernement en Europe (SAGE, UMR 7363 CNRS-UdS), Faculté des Sciences sociales, Université de Strasbourg, 22, rue René Descartes, 67084 Strasbourg cedex, France. hajek@unistra.fr